



# PROCES -VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de La Vacherie , régulièrement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Luc GUITTARD**, Maire.

**Présents** : Jean-Luc GUITTARD; François DRANCEY; Jean-Luc AMETTE; Bruno CARPENTIER; Philippe DUMAINE; Ludovic GUESNEL; Benjamin DELMONTE ; Maryvonne LEMONNIER ; Audrey RONNÉ ; Brigitte MÉRIEL ; Monique CHALOPIN ; Corinne GOSSELIN ; Cécile LÉGER.

**Absent(es)** : Jérémy JACOB ; Isabelle DUVAL.

**Pouvoir(s)**: Isabelle DUVAL a donné pouvoir à Jean-Luc GUITTARD

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey RONNÉ

**Membres** : En exercice : 15 ; Afférents : 14 ; Qui ont pris part : 13

## **Ordre du jour :**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026**

**Indemnités du maire et des adjoints**

**Délégations du Maire aux adjoints**

**Délégations consenties par le conseil municipal au Maire**

**Installation semi-portique - Convention petits aménagements CASE.**

**Vente de bois de chauffage.**

**Désignation des délégués au SIEGE 27 ( 1 tit + 1 sup)**

**Désignation des délégués aux commissions communales**

**Désignation des délégués au syndicat du gymnase de St André de l'Eure (2 tit + 2 sup)**

**Désignation des délégués au SIVOS de la Chapelle / Emalleville (3 tit + 3 sup)**

**Désignation des délégués à l'école d'Hondouville (1tit + 1 sup)**

**Désignation des délégués au syndicat des gymnases de Louviers (2 tit + 2 sup)**

**Désignation des délégués au conseil d'école de La Chapelle.**

**Désignation d'un référent forêt**

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer sur les travaux d'éclairage public du SIEGE 27 rue de la mairie.

Le conseil donne son accord.

La séance est ouverte à 18h30.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026.**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

## **DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS DE LA CHAPELLE / EMALLEVILLE / LA VACHERIE**

Délibération n° 2026-05

Le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L2121-33 du CGCT, il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au SIVOS La Chapelle – Emalleville - La Vacherie. Ces délégués, devront être au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité désigne les conseillers suivants :

### **Membres Titulaires :**

M. François DRANCEY, 7 rue de la Mairie, Hameau de Verdun.

Mme Audrey RONNÉ, 21 BIS route d'Emalleville, Hameau de Carcouet

Mme Cécile LÉGER, 8 BIS rue des Prés, Hameau de Verdun

### **Membres suppléants :**

M. Jean-Luc GUITTARD, 2 rue des Sources, Hameau du Hom

Mme Maryvonne LEMONNIER, Hameau de Carcouet

Mr Ludovic GUESNEL, 4 BIS route d'Emalleville, Hameau de Carcouet

## **DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SIEGE 27**

Délibération n° 2026-06

### **Exposé des motifs**

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

### **Délibération**

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

#### **1/ Membre titulaire :**

NOM : **GUITTARD**

PRENOM : Jean-Luc

#### **2/ Membre suppléant :**

NOM : **JACOB**

PRENOM : Jérémy

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

## **DÉSIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE DE LA CHAPELLE / EMALLEVILLE / LA VACHERIE**

Délibération n° 2026-07

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les représentants et leurs suppléants qui participeront aux conseils d'école :

**Titulaires :**

-Audrey RONNÉ, Brigitte MÉRIEL

**Suppléants :**

-Cécile LÉGER, Isabelle DUVAL

**DÉSIGNATION DES DELEGUES A L'ÉCOLE D'HONDOUVILLE**

Délibération n° 2026-08

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les représentants et leurs suppléants qui participeront aux réunions de l'école d'hondouville :

**Titulaires :**

-Jean-Luc GUITTARD, Bruno CARPENTIER

**Suppléants :**

-Cécile LÉGER, Isabelle DUVAL

**DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES GYMNASES DE LOUVIERS**

Délibération n° 2026-09

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les représentants et leurs suppléants qui participeront aux réunions du syndicat des collèges de Louviers :

**Titulaires :**

-Maryvonne LEMONNIER, Bruno CARPENTIER

**Suppléants :**

-Ludovic GUESNEL, Brigitte MÉRIEL

**DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU GYMNASE DE SAINT-ANDRÉ DE L'EURE**

Délibération n° 2026-10

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les représentants et leurs suppléants qui participeront aux réunions du syndicat des collèges de Louviers :

**Titulaires :**

-François DRANCEY, Bruno CARPENTIER

**Suppléants :**

-Jean-Luc GUITTARD, Monique CHALOPIN.

**DÉSIGNATION DES DELEGUES AU COMMISSIONS COMMUNALES**

Délibération n° 2026-11

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions communales :

**Finances communales :**

Jean-Luc GUITTARD ; Audrey RONNÉ ; François DRANCEY ; Bruno CARPENTIER ; Cécile LÉGER.

**Urbanisme et environnement :**

Jean-Luc GUITTARD, Cécile LÉGER ; Benjamin DEL MONTE ; Isabelle DUVAL.

**Travaux :**

Jean-Luc GUITTARD, François DRANCEY ; Jérémy JACOB ; Philippe DUMAINE ; Cécile LÉGER ; Benjamin DEL MONTE ; Bruno CARPENTIER.

**Espaces verts, aménagements:**

Monique CHALOPIN ; Philippe DUMAINE ; Jean-Luc AMETTE ; Cécile LÉGER ; Benjamin DEL MONTE ; Corinne GOSELIN.

**Cimetière église :**

Maryvonne LEMONNIER, Jean-Luc GUITTARD.

**Information communication**

Jean-Luc GUITTARD ; Philippe DUMAINE ; Cécile LÉGER ; Benjamin DEL MONTE ; Corinne GOSELIN, Bruno CARPENTIER.

**Contrôle installations sécurité :**

Jean-Luc AMETTE ; Corinne GOSELIN ; Ludovic GUESNEL.

**Festivités animations (choix et organisation):**

Monique CHALOPIN ; Jean-Luc AMETTE ; Audrey RONNÉ ; Bruno CARPENTIER ; Brigitte MÉRIEL ; Maryvonne LEMONNIER ; Isabelle DUVAL.

**Agent communal (suivi travaux) :**

François DRANCEY ; Philippe DUMAINE ; Bruno CARPENTIER ; Jean-Luc GUITTARD.

**Animaux**

Brigitte MÉRIEL ; Corinne GOSELIN ; Isabelle DUVAL.

**DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT FORÊT****Délibération n° 2026-12**

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer la personne suivante comme référent forêt :

-M. Jean-Luc GUITTARD

**INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS****Délibération n° 2026-13**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de La Vacherie compte 582 habitants

**Décide que :**

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10,59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10,59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 10.59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement avec prise d'effet au 21 mars 2026.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopte à l'unanimité**

## **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE**

### **Délibération n° 2026-14**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au maire lorsque celui-ci décide de la minorer,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de La Vacherie compte 582 habitants

Considérant que le maire souhaite réduire son indemnité au taux de **39.87 %** de l'indice brut 1027,

**Décide que :**

- L'indemnité de fonction du Maire est égale à 39.87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Adopte à l'unanimité**

Fait et délibéré le jours, mois et an susdits.

## **DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES DU CONSEIL AU MAIRE**

### **Délibération n° 2026-15**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, les dispositions du CGCT qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- de fixer les tarifs des droits (généraux) prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant les avenants
- de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent.
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux(domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- d'intenter au nom de la commune, les actions en justice
- de réaliser les lignes de trésorerie à hauteur 50 000 €.

- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil le droit de préemption défini par l'article L214.1 du CU à hauteur du 100 000 €.
- De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier.

## **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

### Délibération n° 2026-16

Monsieur le Maire, propose au conseil de mettre en vente les arbres qui sont tombés sur le terrain de sport lors de la dernière tempête. Il précise qu'ils sont à débiter sur place par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à la vente ce lot de bois de chauffage selon les dispositions précisées par le maire au prix de 100 €.

## **INSTALLATION D'UN SEMI-PORTIQUE RUE DU MOULIN DE LANDRES – CONVENTION PETITS AMENAGEMENTS AVEC LA CASE.**

### Délibération n° 2026-17

Monsieur le Maire, explique à l'assemblée que malgré la présence de panneaux de signalisation interdisant la circulation dans la rue du Moulin de Landres au poids lourds, il n'est pas rare que certains s'engagent dans cette petite rue et détériorent les toitures des riverains. Il préconise donc d'installer un semi-portique à l'entrée de la rue, afin que seuls les véhicules de secours et les éboueurs puissent y circuler.

Il précise qu'une convention avec la CASE permettra d'obtenir une participation financière de la part de l'Agglomération Seine Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- De faire réaliser l'installation d'un semi-portique rue du Moulin de Landres,
- Autorise le maire à signer la convention avec la CASE ainsi que tous documents afférents.

## **TRAVAUX DU SIEGE 27 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MAIRIE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION.**

### Délibération n° 2026-18

#### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 2 000.00 €
- en section de fonctionnement : 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

#### **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement.

## **SUJETS INSCRIT A L'ORDRE DE JOUR, NON SOUMIS A DELIBERATION**

### **Délégations du maire aux adjoints :**

Le maire ayant informé le conseil municipal des délégations qu'il souhaite consentir à ses adjoints, un arrêté municipal les formalisera.

## **DIVERS**

### **ACHAT DE RAILS**

Le maire informe l'assemblée des difficultés que rencontre l'agent technique communal en charge des travaux pour mettre la motobineuse dans la remorque et propose d'acheter des rails pour faciliter cette tâche. Le conseil y est favorable.

### **BUDGET**

La commission communale des finances se réunira le 2 avril 2026 pour préparer le budget Primitif 2026 dont le vote aura lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal, soit le 27 avril 2026.

### **TROMBINOSCOPE**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Benjamin Del Monte, se propose d'élaborer une affiche composée des portraits de chacun des membres du conseil municipal, pour diffusion sur le site internet et Panneau-Pocket.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Pot de départ de Monsieur Courant :**

Monsieur Bruno Carpentier demande si un pot de départ est prévu pour Monsieur Jean-Claude Courant, Maire sortant. Monsieur le Maire, informe l'assemblée que le concerné, n'a pas souhaité qu'il en soit ainsi. Une cérémonie sera tout de même organisée afin de lui décerner le titre de Maire Honoraire.

### **Blocage de la brèche au Hom :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au Hom, un tas de gravats et broussailles bloque la brèche créée dans la voie ferrée pour l'évacuation des eaux de la rivière, lorsque celle-ci est en crue. Il propose de le faire débayer. Le conseil est d'accord.

Madame Gosselin se propose de demander à Monsieur Morel, qui habite à proximité, s'il aurait connaissance de la personne qui aurait déposé ces déchets, mais Monsieur Guittard précise qu'il s'agit d'un dépôt ancien qui a été découvert après que l'Agglomération a effectué un nettoyage des ronces qui avaient poussées.

Monsieur Jean-Luc Amette suggère de faire installer des buses afin que l'eau puisse s'écouler même si cette incivilité venait à se répéter. Monsieur Del Monte précise que pour installer ce type d'équipement il est nécessaire de contacter le SMABI pour savoir ce qui est autorisé et ce qu'il est possible de faire.

Madame Maryvonne Lemonnier demande à quel moment les panneaux de signalisation indiquant la direction de l'usine SAFE ONIP (usine désaffectée), vont être enlevés. Elle précise qu'ils gênent la visibilité des automobilistes.

Elle demande également, le la part de Monsieur Pain, habitant de la commune, où sont affichés les comptes-rendus du conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'avec le changement de secrétaire, il y a eu un petit désordre et une surcharge de travail qui n'a pas permis d'afficher le dernier compte-rendu. Se sera fait très prochainement.

La séance est levée à 20h15.

Prochain conseil municipal le 27 avril 2026, à 18h30.

### **Emargements de la séance du 30 mars 2026**

Délibération : 2026-05 ; 2026-07 ; 2026-08 ; 2026-09 ; 2026-10 ; 2026-11 ; 2026-12 ; 2026-13 ;  
2026-14 ; 2026-15 ; 2026-16 ; 2026-17 ; 2026-18.

<b>Nom Prénom</b>	<b>Signature</b>
<b>GUITTARD Jean-Luc</b>  <b>Maire</b>	
<b>RONNÉ Audrey</b>  <b>Secrétaire de séance</b>	